

Etablissement d'exécution des peines de Bellevue

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'établissement	Exécution anticipée des peines, Exécution des peines, Exécution des mesures
Adresse	Rue du Tronchet 6, Case postale 238 (l'entrée de l'établissement se trouve à la Rue des Cerisiers)
Ville	Gorgier
Code postal	2023
Canton	Neuchâtel
Téléphone(s)	032 755 77 00
Fax	032 755 77 99
Email	eepb@ne.ch
Site web	https://www.ne.ch/autorites/DJSC/SPNE/Pages/Etablissement-d%27exécution-des-peines-de-Bellevue.aspx
Capacité hommes	65
Capacité totale	65
Informations pour l'accès à la prison: description brève (quelle autoroute, quelle sortie, quelle route, ...)	Prendre l'autoroute A5 jusqu'à la sortie 4-Vaumarcus vers Vaumarcus/Gorgier/Saint-Aubin. Continuer sur Route 5/Avenue du Lac puis à Saint-Aubin, puis suivre l'itinéraire indiqué par les panneaux "EEP Bellevue" jusqu'à la Rue des Cerisiers.
Transports publics mènent à la prison (bus, train, taxi), depuis quelle ville principale?	Marcher environ 13 minutes depuis la gare de Gorgier-St-Aubin via Vieille-Route et Rue des Cerisiers.
Nom de l'arrêt de bus? De la gare?	Gare de Gorgier-St-Aubin
Navette? Si oui, où la prendre?	Non
Partie du parcours à effectuer à pied? Si oui, sur quelle distance?	Oui, environ 800 mètres (13 minutes)
Parking	Oui, devant l'établissement (places blanches à disposition et proches de la porte d'entrée)
La Fondation REPR intervient-elle ?	Oui

VISITES

Parloirs individuels (le(s) visiteur(s) est(sont) seul(s) dans une salle avec le détenu)

Nom de ce type de parloir dans votre établissement Les parloirs individuels sont disponibles seulement pour les parloirs d'avocat, parloirs familiaux ou parloirs privés.

Parloirs individuels disponibles ? Non

Ce parloir est-il vitré? Non

Visites prolongées? Non

Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ? Non

Parloirs communs (les visiteurs sont dans une salle commune avec d'autres détenus)

Nom de ce type de parloir dans votre établissement Salle des visites

Parloirs communs disponibles ? Oui

Ce parloir est-il vitré? Non

Horaires Lundi -

Horaires mardi -

Horaires mercredi -

Horaires jeudi -

Horaires vendredi De 13h45 à 14h45 et de 15h00 à 16h00

Horaires samedi De 13h45 à 14h45 et de 15h00 à 16h00

Horaires dimanche De 13h45 à 14h45 et de 15h00 à 16h00

Fréquence hebdomadaire maximum possible 1 fois par semaine

Durée de la visite 1 heure

Visites prolongées?	Oui
Si, oui combien de temps et selon quelles modalités?	2 heures (pour autant qu'il y ait de la place). La personne détenue doit en faire la demande bien à l'avance, et les familles doivent habiter à au moins 150km de distance par trajet. Ce n'est pas autorisé d'office : la personne détenue doit à chaque fois en faire la demande.
Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite	3 personnes + 1 enfant de moins de 6 ans
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Oui
Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela varie en fonction de leur âge ?	Ils sont comptabilisés comme des adultes. S'il y a déjà 3 personnes, un enfant de moins de 6 ans ne sera pas comptabilisé (s'il peut aller sur les genoux d'un autre visiteur). Il doit être annoncé au préalable.
Combien d'enfants en visite en même temps au maximum?	3 (évaluation au cas par cas)
Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille proche)?	Oui, par le représentant légal (sinon, il faut une autorisation du représentant)
Nombre de personnes détenues qui peuvent recevoir une visite en même temps	6
Mode de surveillance de la salle	Agent de détention présent dans la salle, vidéosurveillance
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	Aucune, à part un bon comportement de la personne détenue (ex. en cas de sanction, la visite peut être annulée)
Autorisation délivrée par	Etablissement
Démarche et mode de réservation	Pour la première visite, la direction délivre une autorisation de visite envoyée par courrier postal, avec les règlements en lien avec les visites. Une fois l'autorisation délivrée, la personne détenue doit annoncer ses propres visiteurs si elle souhaite les voir. L'organisation des visites se fait exclusivement entre le visiteur et la personne détenue.
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	Le jeudi avant 13h00 par la personne détenue (pour le formulaire de demande de visite : le mercredi matin avant la date de la première visite désirée)
Réservation par téléphone (numéro et horaires)	Non
Réservation par fax (numéro)	Non
Réservation par mail (adresse mail)	Non
Réservation par courrier (adresse)	Non

Réservation directe sur le lieu de détention (horaires)	Non
Documents à présenter sur le lieu de détention	Papiers d'identité officiels et valides, Autorisation de visite. Sont acceptés : passeport, carte d'identité suisse, carte d'identité étrangère. Ne sont pas acceptés : permis de séjour suisse (B, C, F), permis de séjour édité dans un autre pays, permis de conduire suisse, permis de conduire étrangers.
Parloirs familiaux (plusieurs membres de la famille du détenu, dans un espace réservé pour)	
Nom de ce type de parloir dans votre établissement	Parloir familial (directive en annexe) - pour les parloirs enfants accompagnés par des professionnels (responsable de foyer, tuteur, DJEG, ...) il faut s'adresser à la direction de l'établissement.
Parloirs familiaux disponibles ?	Oui
Horaires Lundi	De 10h30 à 15h00
Horaires mardi	De 10h30 à 15h00
Horaires mercredi	De 10h30 à 15h00
Horaires jeudi	De 10h30 à 15h00
Horaires vendredi	De 10h30 à 15h00
Horaires samedi	-
Horaires dimanche	-
Fréquence hebdomadaire maximum possible	1 fois tous les trois mois
Durée de la visite	4 heures 30
Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite	Le nombre maximum de visiteurs est fixé à trois. Le nombre minimum de visiteurs est fixé à deux.
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Oui
Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela varie en fonction de leur âge ?	Les enfants jusqu'à 6 ans révolus ne comptent pas mais doivent être annoncés au préalable.
Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille proche)?	Oui, par le représentant légal (sinon, il faut une autorisation du représentant)
Mode de surveillance de la salle	Pas d'agent de détention dans la salle. Parloir sous vidéosurveillance.

Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	"La personne en détention doit - séjourner depuis au moins trois mois à L'EEPB - se trouver dans un des secteurs de régime ordinaire (≠ secteur des arrivants). - avoir fait preuve d'une attitude positive et d'un comportement correct durant sa détention. - pouvoir invoquer avec le visiteur un lien de mariage, de partenariat enregistré ou de filiation - être en mesure de justifier le lien exigé (preuve de contacts concrets)"
Autorisation délivrée par	Etablissement
Démarche et mode de réservation	Peut accéder à une visite familiale : - Toute personne de la famille ou proche de la personne détenue ayant réalisé au moins 4 visites ordinaires sans incidents à l'EEP Bellevue - Ayant été agréée par la direction de l'établissement suite à une demande motivée provenant de la personne détenue.
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	Les demandes de visite familiales doivent être faites au minimum quatre semaines à l'avance (par la personne en détention)
Documents à présenter sur le lieu de détention	La présentation d'une pièce d'identité valide est obligatoire pour accéder à l'intérieur de l'établissement. Sont acceptés : passeport, carte d'identité suisse, carte d'identité étrangère. Ne sont pas acceptés : permis de séjour suisse (B, C, F), permis de séjour édité dans un autre pays, permis de conduire suisse, permis de conduire étrangers.
Parloirs intimes	
Nom de ce type de parloir dans votre établissement	Parloir privé (directive en annexe)
Parloirs intimes disponibles ?	Oui
Horaires Lundi	De 10h30 à 15h00
Horaires mardi	De 10h30 à 15h00
Horaires mercredi	De 10h30 à 15h00
Horaires jeudi	De 10h30 à 15h00
Horaires vendredi	De 10h30 à 15h00
Horaires samedi	-
Horaires dimanche	-
Fréquence mensuelle maximum possible	1 fois tous les trois mois
Durée de la visite	4 h 30
Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue	1
Mode de surveillance de la salle	Vidéo surveillance dans certaines pièces

Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	Voir directive en annexe
Autorisation délivrée par	Etablissement
Démarche et mode de réservation	La personne en détention effectue sa demande au moyen du formulaire de demande de parloir intime
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	Les demandes doivent être faites au minimum quatre semaines à l'avance (par la personne en détention)
Documents à présenter sur le lieu de détention	La présentation d'une pièce d'identité valide est obligatoire pour accéder à l'intérieur de l'établissement. Sont acceptés : passeport, carte d'identité suisse, carte d'identité étrangère. Ne sont pas acceptés : permis de séjour suisse (B, C, F), permis de séjour édité dans un autre pays, permis de conduire suisse, permis de conduire étrangers.

Questions autour des enfants

L'enfant ou les enfants peuvent-ils apporter des effets personnels au parloir (dessins, carnet de notes, crayons, peluches...)?	Non, normalement rien ne rentre à l'intérieur de l'établissement, mais une demande peut être faite par écrit à la direction avant la visite enfant (l'établissement évalue ensuite au cas par cas)
Y a-t-il des jeux dans la salle de visite? Si oui de quel type?	Oui, dans le parloir familial : jeux, cartes, poupées, puzzles, livres, voitures, Legos...
Les enfants peuvent-ils avoir un contact physique avec leur parent détenu (par exemple s'asseoir sur les genoux?)	Oui, pas de restrictions pour les enfants en bas âge

CONTACTS

Contacts téléphoniques et Internet

Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part de la personne détenue?	Oui
Si oui, Fréquence hebdomadaire	Illimitée pendant les pauses et les heures de loisirs
Modalités d'utilisation et restrictions (prix, accès libre?)	Avoir assez d'argent pour acheter une carte téléphonique à utiliser dans la cabine du secteur
La conversation est-elle écoutée ou enregistrée par l'autorité compétente?	Enregistrée sauf avec l'avocat
Durée	Illimitée (sauf si des personnes détenues attendent leur tour)
Horaires	De 06h30 à 07h30, durant la pause de midi et de 17h30 à 20h30

Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact (autorisation)	Avoir versé de l'argent sur le compte Telio, une cabine par secteur
La personne détenue peut-il appeler le 0800 233 233?	Non
Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part des proches?	Non
Y a-t-il accès à Internet?	Oui
Si oui, Fréquence	1 fois une heure par semaine
Modalités d'utilisation, contrôle et restrictions	Uniquement pour les personnes détenues qui suivent une formation par correspondance reconnue et validée par la direction. Accès uniquement au portail de formation, impossibilité de faire des achats
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Evaluation préalable par la direction du projet de formation
Y a-t-il des possibilités de contact par Skype?	Oui
Si oui, Fréquence	1 fois 30 minutes par mois si en plus des visites physiques, autrement 1 fois 30 minutes tous les 15 jours
Modalités d'utilisation, contrôle et restrictions	La session Skype est surveillée par un agent de détention présent dans la salle
Horaires	Au cas par cas et selon la logistique de l'établissement
Contacts par courrier postal	
Y a-t-il des possibilités de contacts par courrier de la part des personnes détenues?	Oui
Si oui, Fréquence maximum	Illimitée
Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui (sauf le courrier aux autorités et avocats)
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Avoir assez d'argent sur le compte pour payer les timbres
Y a-t-il des possibilités de contact par courrier de la part des proches par poste?	Oui

Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Etablissement d'exécution des peines de Bellevue, Rue du Tronchet 6, Case postale 238, 2023 Gorgier
Sur le lieu de détention?	Non
Si oui, Fréquence	Illimitée
Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui (sauf le courrier aux autorités et avocats)
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Aucune
Y a-t-il la possibilité d'envoyer des paquets par la poste?	Oui
Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Etablissement d'exécution des peines de Bellevue, Rue du Tronchet 6, Case postale 238, 2023 Gorgier (la personne détenue doit annoncer à la direction qu'elle va recevoir un colis)
Si oui, Combien maximum par année?	6
Y a-t-il des périodes spécifiques?	Oui, février, avril, juin, août, octobre, décembre
Poids ou quantité maximum?	5kg
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Selon directives transmises aux personnes détenues
Peut-on apporter des paquets directement à la prison (en dehors des visites)?	Non
Peut-on apporter des paquets lors des visites?	Oui
Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques?	Aux horaires des visites
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Produits autorisés pendant les visites : Maximum 5 paquets de cigarettes de 20 unités ou 1 boîte de tabac de maximum 140g / 1 boîte de tubes à cigarettes de 200 unités ou 1 paquet de feuilles à rouler avec 1 boîte de filtres à cigarettes / Fleurs coupées achetées dans le commerce, de taille raisonnable et sans sachet d'engrais ni artifice décoratif (fil de fer, sagex, etc.) / 1 journal ou 1 revue ou 1 livre

dépôt d'argent

Les visites peuvent-elles déposer de l'argent pour la personne détenue? Oui

Si oui, selon quelles modalités?	Maximum 20 CHF et uniquement pendant les visites
Moyens	Francs suisses
A la prison directement?	Oui
Si oui, selon quels horaires?	Avant la visite
Pendant les visites?	Oui
Par compte bancaire (adresse et numéro de compte bancaire)	Etablissement d'exécution des peines de Bellevue, CP 90, 2023 Gorgier - IBAN : CH68 0900 0000 2000 4056 7 - BIC : POFICHBEXXX - Banque : PostFinance Ltd, Mingerstrasse 20, 3030 Bern, Switzerland (mentionner le nom de la personne détenue dans le motif de versement)
Par compte postal (adresse et numéro de compte postal)	Etablissement de détention EEP Bellevue, 2023 Gorgier - Compte 20-4056-7 (mentionner le nom de la personne détenue dans le motif de versement)
Y a-t-il un montant maximum? Si oui lequel?	Non, si plus de 20 CHF est versé, l'argent ira sur le compte dépôt de la personne détenue

QUOTIDIEN DU DÉTENU

Cantine/épicerie

Y a-t-il une épicerie/cantine à l'intérieur de la prison?	Oui
Y a-t-il un montant maximum par commande? Si oui, de combien?	Oui, 100 CHF par commande
Quelle est l'organisation de la cantine (jour de commande, fréquence de commandes par semaine/mois)?	La personne détenue reçoit la liste le lundi. Il la rend rempli le lundi soir à l'agent de détention. La commande est reçue le vendredi après-midi. Une cantine interne permet de s'acheter des cartes de téléphone et timbres (distribution le jeudi) et une cantine spéciale (1 fois par mois) permet d'acheter des objets non alimentaires (ex. chaussures, vêtements et autres biens non alimentaires).
Les visiteurs ont-ils accès à une liste ?	Non

Cellule

Combien y a-t-il de personnes détenues par cellule ?	1 (sauf pour le secteur arrivants : 2)
Quel est le matériel électroménager (frigo, bouilloire...) à disposition dans la cellule?	Une frigo et une bouilloire
L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de	Non

combien?

Quel est le matériel électronique (TV, console de jeux vidéo, lecteur DVD...) à disposition dans la cellule? Une TV selon la demande de la personne détenue (à condition d'avoir de l'argent). Pas de lecteur DVD sauf via la cantine spéciale ou depuis l'extérieur, ni de console de jeux vidéo, un lecteur CD et cassettes, une PlayStation 2 autorisée mais amenée depuis l'extérieur.

L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien? 22 CHF par mois et par personne détenue

Y a-t-il une douche dedans la cellule? Si non, quel est l'accès à la douche (fréquence)? Douche commune, quotidienne, chaque matin et soir voire plus si la personne détenue le veut pendant les heures libres

Occupations

Possibilité d'emprunter des livres Oui, vendredi après-midi

Possibilité d'emprunter des DVD Oui

Accès à la presse Oui, via un abonnement personnel

Horaires et durée de la promenade Deux fois par jour à la pause de midi et le soir

Autre ? Salle de sport ouverte en même temps que la promenade (choix de la personne détenue), avec fitness

TRAVAIL ET FORMATION

Y a-t-il des ateliers de travail au sein de la prison ? Oui

Si oui, de quel type? Atelier initial , Menuiserie et peinture, Conditionnement, Nettoyage de l'établissement et buanderie, Cuisine et boulangerie, Sous-traitance horlogère, Bibliothèque

Nombre de places disponibles (par atelier) En fonction des besoins

Rémunération? Si oui, de combien par heure et par jour? 25 CHF par jour net

Certificats de travail délivrés? Sur demande, attestation de travail

Conditions particulières pour l'accès à tel ou tel type d'atelier? Passer par l'atelier initial, et ensuite selon les besoins de l'établissement, les compétences et le comportement de la personne détenue

Y a-t-il des possibilités de formation au sein de la prison ? Oui

Type de formation	AFP, CFC, formations par correspondance
Conditions particulières pour l'accès à de telles formations?	La personne détenue fait ses propres recherches pour amener le projet à la direction (à condition que cela n'entrave pas la sécurité de l'établissement et selon l'argent qu'il a à disposition). Elle peut louer un ordinateur (en fonction des disponibilités de l'établissement) à 15 CHF par mois.
Nombre de places pour la formation	Les formations sont individuelles, sauf Fep qui peut accueillir chaque mardi et jeudi jusqu'à 8 personnes maximum.
Apprentissage de langue?	Sur demande et avec méthodes de langue Assimil en prêt à la bibliothèque

SERVICES ANNEXES

Y a-t-il un service de probation?	Oui
Adresse	Office d'exécution des sanctions et de probation (OESP), Rue de la Promenade 20, 2300 La Chaux-de-Fonds
Téléphone	032 889 61 35
Fax	032 722 02 69
E-Mail	oesp@ne.ch
Y a-t-il un service médical?	Oui
Adresse	SMPP (rattaché au Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNP))
Téléphone	032 755 77 00
Possibilités pour les personnes détenues de rencontrer les spécialistes suivants:	Infirmier, Médecin généraliste, Médecin psychiatre, Physiothérapeute, Psychologue
Y a-t-il un service religieux?	Oui
Religions représentées	Aumôniers catholique et protestant, imam
Horaires	Variable
Y a-t-il un service social?	Non
Y a-t-il un autre service?	Non

URGENCES

En cas d'urgence, quel numéro de 032 755 77 00

téléphone est valable pour les
proches de la personne détenue
afin d'informer la personne en
détention?

Y a-t-il une personne de référence? Non
Si oui, laquelle?